

Numéro 162

Avril - Mai - Juin 2021

Déposé le 17 juin 2021

PROGRAMMES MATERNELLE

RENTRÉE 2021:

DIRECTION

REBOOSTÉ.ES ET ENGAGÉ.ES

CARRIÈRE

POUR QUE ÇA CHANGE!

FORMATION INITIALE

CAFIPEMF

CARTE SCOLAIRE

ASH.



BONNES VACANCES !





Syndicat National Unitaire des Instituteurs-trices, Professeurs des écoles et PEGC - Section de Meurthe-et-Moselle



SOMMAIRE

P.2: édito

P.3: actualités

P.4 : direction— maternelle

P.5 : Grenelle—pétition EFS

P. 6: carte scolaire—remplacement

P.7: carrière

P.8: actions

P.9: CAFIPEMF

P.10: ASH

P.11: formation initiale

P.12 : bulletin d'adhésion

UN SYNDICAT PRÉSENT PARTOUT ET LEADER DANS <u>80 DÉPARTEMENTS</u> VOUS NOUS SUIVEZ ?

Adhérer au SNUipp-FSU 54 dès à présent pour 20201/2022:

adherer.snuipp.fr

Le SNUipp-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations des collègues. Pour soi, pour le collectif, pour l'école, n'hésitez plus!

Reportez-vous au bulletin d'adhésion p.12 ou allez sur 54.snuipp.fr.

Quelle année éprouvante à nouveau!

Pourtant, le Ministre continue de dérouler son programme, profitant de la fatigue des collègues assommé·es par la gestion quotidienne de l'Ecole sous covid et de la destruction organisée de leur droit à être représenté·es par les élu·es paritaires.

Y a-t-il encore un champ qui échappe à l'emprise de M. Blanquer et à son projet effrayant pour l'Ecole ?

Une réforme de la formation initiale menée à marche forcée qui suscite un grand émoi chez les étudiant·es, et les personnels de l'INSPE et qui va avoir des répercussions fortes dans les écoles. Réformes appauvrissantes du CAFIPEMF et du CAPPEI et aucune amélioration de la formation continue. Projet de loi pour la direction éloigné des attentes du terrain. Démantèlement et territorialisation de l'Education Prioritaire. Mouvements inter et départementaux chamboulés mais n'apportant aucune amélioration pour les personnels. Modifications incessantes des programmes avec une dernière attaque contre ceux de la maternelle. Détérioration de l'inclusion et des conditions de travail des AESH avec les PIAL.

Voici une liste non exhaustive de décisions prises dans un contexte de « dialogue social » fortement appauvri et sans que jamais des bilans des dispositifs antérieurs n'aient été dressés.

Dans ce contexte plus que morose, ce que nous attendons tou·tes, c'est de la reconnaissance. Mais celle-ci s'éloigne toujours plus, et ne croyant plus aux promesses et fausses annonces. profession se démotive. Faire ce qu'il faut pour les élèves mais pas plus ; penser à soi, se préserver. Le repli sur soi est accentué par la solitude imposée par la distanciation lors de la journée de classe. Et non, les annonces du Grenelle ne transformeront pas le paysage. Non, la reconnaissance espérée et justifiée n'arrivera pas sous ce ministère. Une

défiance inédite envers la hiérarchie semble même s'installer selon une enquête menée par le collectif Regards d'enseignants. La gestion de la crise a accentué ce sentiment et le refus de vacciner prioritairement les personnels de l'éducation montre le manque de considération envers elles et eux, pourtant indispensables au fonctionnement de l'économie du pays.

L'amélioration des conditions de travail et d'apprentissage ne se produira pas non plus, faute d'investissement volontariste. Comment ne pas craindre l'année scolaire à venir au vu de la carte scolaire 2021, des nombreuses fermetures que continuent à dénoncer les parents et élu.es, de l'absence de création de postes de remplaçant et de RASED ? L'Education Nationale est tellement exsangue qu'elle en est réduite à mobiliser des retraité·es et des stagiaires, en plus des contractuel.les dont on peut comprendre la réticence à signer pour des contrats très précaires. Ces procédés sont pour nous inacceptables et révélateurs de l'ampleur du problème. Personne ne doit avoir à pallier les manquements de l'Institution.

Face à un ministre que la profession n'écoute plus, face à un projet pour l'Ecole qui met en péril la réussite de chaque élève et son émancipation, face à une Education Nationale qui n'attire plus et ne considère pas ses personnels, le SNUipp-FSU continue autant que faire se peut à exercer les missions pour lesquelles il a été élu : informer, défendre, accompagner, représenter, mobiliser et surtout écouter les collègues et créer du collectif.

Passez de belles vacances et rendez-vous pour une rentrée engagée !

Isabelle Nicolas et Stephen Singer,

co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 54

RESTEZ INFORMÉ.ES ET CONNECTÉ.ES

Facebook => Snuipp.meurtheetmoselle et SNUipp-FSU

les sites internet => 54.snuipp.fr et snuipp.fr

Directrice de la publication : Isabelle NICOLAS

Trimestriel. Prix : 0.8€ - Abonnement : 4€. Imprimé par nos soins.

Dépôt légal n°895 / CPPAP n°0422 S 07184 / ISSN n°1243—6704

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la sections du Meurthe-et-Moselle du SNUipp-FSU. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 54.

PENDANT LES GRANDES VACANCES

LE SNUIPP-FSU 54 RESTE JOIGNABLE PAR MAIL POUR LES DEMANDES IMPORTANTES.

REMPLACEMENT PAS ASSEZ « EFFICIENT » !!

Quand les vilains mots du nouveau management arrivent à l'Ecole Blanquer, cela cache de vilaines idées ! Ainsi en CAPD, l'IENA nous dévoile que le remplacement est « efficient » à 96 % et que c'est trop peu ! Il faut comprendre que les remplaçant·es passent trop de jours dans leur école de rattachement et donc ne sont pas assez envoyé·e dans les autres circo...

MANQUE D'AESH

Pas de dotation actée à ce jour...alors que sur les terrain les notifications affluent. La gestion par les PIAL vise à mutualiser les AESH leur affectant le plus d'élèves possible et donc moins d'heures pour chacun·e... De l'aveu même de la DSDEN, les mutualisations ont été poussées au maximum et cela est une condition pour recevoir une dotation. Une gestion comptable plus que détestable et qui a de lourdes conséquences pour tout le monde.

CHANGEMENTS D'IEN À LA RENTRÉE

PONT-A-MOUSSON: Delphine Dumet

NANCY 1: Anne-Marie Leygonie

LONGWY 1: en attente

ASH: Karine Norroy

POMPEY: Marjorie Richard

TOUL: en attente

Nous souhaitons une bonne retraite à Mmes Lucietto et Claudon.

SAUVE QUI PEUT ??

Depuis septembre, il y a eu 7 démissions de titulaires et 4 d'EFS: des chiffres inquiétants! A cela s'ajoutent 4 demandes de ruptures conventionnelles, dont 3 abouties. Concernant les ruptures, un RDV avec la DSDEN a lieu afin d'étudier le projet de reconversion et d'explorer des alternatives (médicales par exemple).

RETOUR DE LA PART MODULABLE DE LA PRIME REP +?

Le ministre avait retardé la mise en place de la 3ème part. Elle contiendrait finalement une part modulable versée selon l'engagement collectif des équipes dans certains projets...Conflits en vue ! La part fixe serait versée dès septembre.

INEAT EXEAT

Cette année, il y a eu 26 demandes d'exeat (sortie du 54) et 20 demandes d'ineat (entrée).

Compte tenu des prévisions tendues d'effectifs de personnels à la rentrée, la DSDEN annonce qu'elle ne donnera pas suite à l'ensemble de ces demandes et procèderait juste aux échanges 1 contre 1. Cela devrait être possible avec les départements du Nord (1), de la Moselle (2), de la Meuse (1) et des Vosges (2). Les sorties ne seraient dans tous les cas autorisées que si il y a un.e entrant.e en compensation. Les réponses pourraient arriver début juillet.

VACANCES APPRENANTES ET STAGES RAN

Les stage de réussite sont désormais intégrés aux Vacances apprenantes. L'an dernier, la demande aberrante de passer par un cumul d'activité et de gros soucis de mise en paiement ont eu lieu. Cela ne sera pas le cas cette année assure la DSDEN.

Le SNUipp-FSU continue de porter un renforcement des moyens sur le temps scolaire à la place de dispositifs pansements.

ADHÉRER DÈS MAINTENANT POUR BIEN PRÉPARER LA RENTRÉE

A la rentrée, on a la tête dans le guidon pour plusieurs semaines...Alors pour démarrer sereinement il est possible d'adhérer dès à présent pour 2021/2022.

Si vous êtes déjà syndiqué.e cette année par chèque ou carte bancaire, vous pouvez renouveler maintenant pour nous (et vous) éviter les relances chronophages. Pensez à privilégier le prélèvement reconductible pour être tranquilles! (bulletin + autorisation SEPA+RIB voir site).

Si vous n'êtes pas adhérent.e, il est temps de franchir le pas ! Parce que le SNUipp-FSU vous a conseillé, accompagné cette année, parce que vous souhaitez faire un geste collectif et peser pour que le métier, les carrières et les



conditions d'apprentissages s'améliorent, parce que vous partagez nos analyses et voulez donner du poids aux revendications, parce que vous avez compris que le droit à être représenté.es est volontairement attaqué et peut complètement disparaître...

Redonnons de l'espoir et de la force à toute la profession!

PROGRAMMES MATERNELLE: DES ÉVOLUTIONS MAIS...

La note du CSP de décembre 2020 bousculait totalement les Les modifications entre la note de décembre donc et la détriment d'une construction progressive du langage ou du rappelé, etc. nombre.



Le projet de programme de la maternelle a été présenté en commission spécialisée le 10 mai, puis lors du Conseil Supérieur de l'Education le 27 mai, permettant de nombreux ajustements. On pourrait dire qu'ils reviennent de loin si on se souvient de la note produite par le Conseil Supérieur de Programmes en décembre dernier. En effet, cette note remettait en cause les fondements même de l'école maternelle en proposant des apprentissages souvent sous forme de "rabâchages" sur-individualisés. Une conception éloignée à la fois de la bienveillance attendue et d'une visée engendré consternation et protestation.

Des évolutions notables

Pour contrecarrer le projet initial inacceptable, le SNUipp-FSU a pris de nombreuses initiatives, dont celle de réactiver le collectif "forum maternelle" avec la publication de la tribune "Défendons l'école maternelle". Après la tenue du webinaire "Maternelle attaquée : quelle riposte ?" réunissant près de 1 500 enseignant.es, le SNUipp-FSU a prolongé la réflexion avec un colloque le 1er juin "Maternelle : il faut voir grand pour les petits¹¹. En parallèle, le syndicat, enfin consulté, est intervenu lors des diverses réunions, œuvrant à une évolution des propositions. Il a également rappelé l'importance de maintenir une stabilité des programmes dans le temps.

bases des missions de l'école maternelle. Le SNUipp-FSU, version présentée au CSE peuvent constituer un premier enfin consulté en mai, a œuvré à des évolutions évitant des soulagement. Par exemple, grâce aux interventions, la place apprentissages formels systématiques et concentrés sur des du jeu a été renforcée, la progressivité en phonologie s'est "fondamentaux". Toutefois, les réorientations continuent de assouplie, une reconnaissance de la richesse du faire peser sur cette première école une anticipation précoce, multilinguistique prenant appui sur les cultures familiales et le en particulier avec une place à des notions codifiées au cadre collectif dans lequel s'inscrivent les apprentissages est

Toutefois...

Mais plusieurs éléments restent problématiques, entre autres dans le domaine "structuration de la pensée" ou celui de la maîtrise du nombre. De même, la confusion entre langue et langage perdure, au détriment de l'expression orale et du langage comme constitutifs de la construction de la pensée. Les "garde-fous" contre l'importation d'attendus et d'activités issus du cycle 2, présents dans les programmes de 2015, disparaissent et risquent d'induire les pratiques vers des objectifs normatifs et précoces. Les modifications de l'évaluation positive comme des ajouts en phonologie ou sur l'oral, font également peser sur l'école première une anticipation dans une forme répétitive des enseignements du CP. De plus, un balisage trop figé par niveau de classe perdure au détriment de la progressivité souple du cycle 1.

égalitaire et émancipatrice de l'école qui avait légitimement A la suite du travail syndical engagé par le SNUipp-FSU, le cadre du programme 2015 est donc globalement préservé et donne des points d'appui aux équipes pour résister à des prescriptions fondées sur le pilotage par les évaluations CP. Malgré tout, des points de vigilance demeurent, en particulier le renforcement de certains attendus qui importent des objectifs du cycle 2 vers le cycle 1. Le SNUipp-FSU sera également particulièrement vigilant suite à l'annonce de documents d'accompagnement trop souvent considérés par la hiérarchie comme des prescriptions officielles. Il encourage la profession à utiliser les marges de manœuvre que laissent ce nouveau programme et soutient les PE actrices et acteurs de la transformation de l'école.

Stephen singer

DIRECTION D'ÉCOLE : L'ÉTERNEL RETOUR DU FANTASME HIÉRARCHIQUE

Lors de la conférence de presse de conclusion du Grenelle Lisez et partagez le tract intersyndical de l'éducation, plusieurs références ont été faites à la que vous trouverez sur notre site. proposition de loi Rilhac. Cette dernière a été votée par le Ensemble pour défendre et améliorer Sénat et devrait revenir très prochainement à l'Assemblée le fonctionnement collectif de l'Ecole! Nationale en deuxième lecture.

Le Sénat a réintroduit diverses notions néfastes, reprenant les gimmicks du Ministre : modifier en profondeur le fonctionnement des écoles en attribuant une « autorité fonctionnelle » aux directrices.eurs. Mais ni l'école, ni les équipes ni même les directrices.eurs n'ont besoin de hiérarchie supplémentaire, mais bien de collectif, de solidarité... et de moyens!

Ce que le « terrain », ce que les chargé.es de direction demandent vraiment n'est jamais entendu : un réel allégement des tâches administratives ou une aide humaine, plus de temps de décharge, une revalorisation bien sûr et surtout enfin, des moyens humains pour alléger les effectifs des classes!

Stephen Singer





METIER

DERRIÈRE LES MOTS DU GRENELLE

À l'occasion de la restitution des ateliers du Grenelle de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer a annoncé des mesures L'urgence, c'est d'abord la situation intenable des salaires et qui sont très loin d'être à la hauteur de la « revalorisation historique » promise depuis des mois, voire depuis son arrivée au Ministère...

Le Ministre a évoqué « des engagements » sans aucune Pour le reste, les annonces sont d'abord de la com' et des garantie pour les années à venir, abandonnant toute idée de loi de programmation pluriannuelle qui aurait permis de donner de la visibilité et de la crédibilité au processus. Encore un renoncement! Pire, se rejoue ici une forme de chantage aux élections...

Comment comprendre qu'après avoir autant légiféré pendant 4 ans sur tout et n'importe quoi (la largeur des palmes académiques...), le Ministre prétend maintenant qu'il n'est plus temps de légiférer pour augmenter les salaires des personnels de l'Éducation Nationale pourtant parmi les plus bas de l'OCDE! Un e enseignant e débutant en Allemagne ou en Angleterre perçois un salaire double de celui des enseignant es débutant en France... Et l'OCDE d'ajouter que les écarts se creusent encore plus pour le milieu de carrière!

Le Ministre a donc dévoilé le montant de l'enveloppe en tirant les conclusions du Grenelle de l'éducation. Les 700 millions promis dans le budget 2022. Les syndicats jugent l'effort insuffisant : au final, ce ne sont que 400 millions annoncés d'engagements nouveaux qui ne peuvent répondre à la baisse du pouvoir d'achat suite au gel de la valeur du point d'indice (près de 12% depuis 2010) et qui ne concernent pas tous les personnels de l'Éducation nationale alors même qu'une revalorisation de tou·tes les agent·es indispensable.

Le 14 juin, Blanquer annonce que ce ne sera plus que 245 millions !!! Avec une augmentation seulement en début de carrière à nouveau (prime d'attractivité) alors que c'est en milieu de carrière que nos salaires pèchent le plus.

du service public d'Education pendant la crise sanitaire, mais d'Education avec un véritable plan d'urgence pour l'Ecole et qui est dupe de tels remerciements lorsqu'un très grand la rentrée 2021. nombre de collègues disent ne sentir plus aucune reconnaissance... Et ce notamment depuis l'arrivée de J.M

Blanquer!

des conditions de travail imposé·es aux AESH ainsi qu'une véritable politique salariale juste, équitable, attrayante et qui enfin assure une véritable égalité entre les femmes et les hommes.

pressions sur les agent·es : mobilité, plateformes numériques, direction, ressources humaines, formation...

Tout cela va être discuté en juin et juillet : ce timing est un nouveau coup de force contre les personnels et contre leurs représentant es. Traiter toutes ces questions, concernant l'ensemble des métiers de l'éducation dans un calendrier aussi court et avec aussi peu de clarification sur le lien avec les questions de revalorisation... La méthode Blanquer est de nouveau là!

Enfin, le Ministre a défini devant les députés le 1er juin ce que devraient être les contreparties à la revalorisation de 400 millions promise pour 2022. Derrière chaque mot et expression finement choisis se cachent des desseins très inquiétants et une réalité directement importée du monde managérial privé.

" Personnaliser le parcours de chacun", c'est casser encore le collectif, la transparence et l'équité : promotions et mutations au « mérite » et à la tête du prof (qu'on préfère docile).

"Donner le pouvoir d'agir aux équipes éducatives" c'est en fait renforcer le pouvoir de la direction aux dépens du collectif

"Gérer les ressources humaines au plus près des territoires" : c'est continuer à contourner l'expertise et le regard des représentant es élu es des personnels en laissant chacun e se débrouiller individuellement. Et annoncer en même temps que l'on va réduire l'accès au temps partiel et aux disponibilités!

"Assurer une continuité pédagogique efficace", c'est demander à chacun.e de palier le manque de remplaçant·es.

Faut-il craindre de nouvelles missions pour « justifier » la revalorisation? La revalorisation doit se faire sans aucune contrepartie et avant la fin du quinquennat! Au terme de ces Le ministre a longuement salué l'engagement des personnels 18 mois de crise sanitaire, il faut une autre politique

Isabelle Nicolas et le SNUipp-FSU 72

ENQUÊTE SUR LE LOGICIEL REMP54

Donnez votre avis sur REMP54, que vous l'utilisiez en questionnaire en ligne sur l'article dédié sur 54.snuipp.fr. tant que remplaçant.e ou que collègue absent·e.

de gestion des remplacements REMP54.

Pour rappel, il a été mis en place en tant qu'expérimentation dans notre département pilote dès la rentrée 2019, d'abord dans quelques circonscriptions. Après cette première année de généralisation à toutes les circonscriptions, il apparaît essentiel de faire un bilan de cet outil.

Pour cela, une RIS a été organisée par le SNUipp-FSU 54 en février. Afin d'avoir le plus d'avis possible voici un

Une synthèse de vos avis et revendications sera alors portée Régulièrement, le SNUipp-FSU 54 est interpellé sur le logiciel auprès de la DSDEN, lors d'une audience que le SNUipp-FSU 54 a demandée : l'IA-DASEN ne pouvant pas nous recevoir en cette fin d'année, l'audience aura lieu en début d'année scolaire. L'enquête est donc prolongée jusque là. Merci encore pour votre participation précieuse.

Un retour sur cette audience vous sera fait.

Le SNUipp-FSU 54, à l'écoute et dans l'action!

CARTE SCOLAIRE

VERS UNE RENTRÉE DOULOUREUSE

La carte scolaire 2021 arrêtée lors du CDEN en février n'était déjà pas rose... Les nombreuses fermetures de classes, exigées par la pauvre dotation en postes de notre Ministre, ont été souvent incomprises dans ce contexte sanitaire : difficultés accrues des élèves, nécessité de distanciation et de non brassage ne sont pas compatibles avec des effectifs en hausse. D'ailleurs, parents, enseignant.es et élu.es se sont mobilisé.es plus qu'à l'accoutumée et encore récemment.

La faible dotation n'a pas plus permis de créer des postes de remplaçant.es. Et pourtant...la DSDEN a dû cette année faire appel à un nombre record de contractuel.les, dont certain.es avec des contrats extrêmement précaires...mais faute de volontaires (et on les comprend) le DASEN a fait appel aux retraité.es et a finalement réquisitionné les stagiaires au lieu de leur offrir un complément de formation mérité! Voilà où le manque d'anticipation et le investissement. On détourne les missions, on réquisitionne, on trouve des solutions désespérées et désespérantes à des problèmes créés par cette même Institution.

Les mauvaises nouvelles n'arrivant jamais seules, l'IA-

DASEN a décidé de ne pas faire d'ajustements en juin mais d'attendre la rentrée ! Voilà la gestion RH bienveillante du Grenelle ? Annoncer aux équipes à la rentrée qu'elles ferment une classe et doivent revoir les répartitions, le matériel, déménager du mobilier, prévenir les parents et ...changer d'école pour le ou la dernier e arrivé e !! Et même en cas d'ouverture, l'anticipation est la bienvenue! Pourtant la pratique des fermetures sèches avaient été abandonnée dans le 54...

Le SNUipp-FSU 54 a entrainé les autres syndicats dans une demande officielle de tenue de CTSD en juin comme c'est l'usage. Au final, il aura lieu le 23 juin, mais sans décision officielle! Nous avons également interpelé le recteur sur ce problème.

Pour rappel, suite à l'arrêté carte scolaire de février, la réserve de postes est de 4,5. Nationalement, le Ministre avait prévu une réserve de 220 postes dont nous ne connaissons pas encore l'utilisation envisagée!

Isabelle Nicolas



Rassemblement du 19 mai à l'initiative du collectif Parents EAC

PÉTITION : LES EFS NE SONT PAS DES REMPLAÇANT.ES ET ONT LE DROIT À UNE **VÉRITABLE FORMATION!**

Les stagiaires ont appris avec désarroi et inquiétude qu'ils et titulaire de classe, ... elles étaient réquisitionné es en urgence pour remplacer en Nous demandons que ces remplacements ne se tiennent fin d'année. Le SNUipp-FSU 54 est intervenu auprès du DASEN puis a immédiatement lancé académique.

- Les stagiaires pas moyens remplacement.
- Les stagiaires ont vécu une année de formation particulièrement compliquée, voire tronquée et méritent un complément de formation. Remplacer dans une classe n'est pas une formation.
- Les stagiaires s'étaient pour certain.es engagé.es sur des projets les jours concernés (sorties de classe, projets pédagogiques...).
- Les conditions de ces remplacements posent beaucoup de questions : frais de déplacement, connaissance des remplacements à l'avance, temps de liaison avec le-la recteur sur la question.

que sur la base du volontariat.

demandons qu'aucune pression titularisation ne soit mise sur les stagiaires en rapport avec ces remplacements.

Nous demandons une égalité de traitement des stagiaires selon leur circonscription et une prise en charge des frais de déplacement en cas remplacement.

Enfin, nous continuons de demander, une formation à la hauteur des enjeux de l'Ecole ainsi qu'un investissement et des recrutements à la hauteur des besoins pour éviter ce genre de situation à l'avenir.

Pour signer et faire signer notre pétition RDV sur 54.snuipp.fr rubrique « début de carrière » puis « stagiaires ».

Le SNUipp-FSU a également demandé une audience au

CARRIÈRE

Isabelle Nicolas

PROMOTIONS

Avancements accélérés à la classe normale

La dernière CAPD sur ce sujet s'est tenue le 3 juin...

Pour assurer la transparence, les militant.es SNUipp ont envoyé à tou·tes les collègues (ayant donné une adresse mail) les infos barèmes DSDEN avant la CAPD pour contrôle. Et les résultats juste après la CAPD. Gros travail, qui ne sera désormais plus possible... Et a pu être signalée l'erreur dans la prise en compte de l'AGS de chacun·e. Compte-rendu complet sur 54.snuipp.fr.

Avancements du 6e au 7e

13 promu.es sur 45 promouvables.

10 avec avis excellent, et 3 avec avis TS.

12 enseignant.es ont dû être départagée à l'avis TS et AGS de 7 ans ont été départagé.es par le cumul d'année dans des fonctions en ASH/ Educ prio / direction, puis par l'ancienneté dans l'échelon.

Egalité professionnelle : 1 femme a été promue en plus, un homme en moins par rapport au projet.

Avancements du 8e au 9e

46 promu.es sur 155 promouvables.

41 avec avis excellent, et 5 avec avis TS.

Le dernier promu a une AGS de 16.333.

Egalité professionnelle : 1 homme a été promu en plus, un femme en moins par rapport au projet.

La prise en compte sur les feuilles de paies se ferait un mois après la date de promotion pour les changements postérieurs à juin, et en juillet pour ceux antérieurs à juin. Si rien ne vient, contactez votre gestionnaire.

Hors classe

Décisions avant les vacances espère la DSDEN (les personnes concernées seront averties 7 jours avant). Les avis sont consultables sur I-prof. Le contingent est passé de 17% à 18% (233 promotions pour le 54.)

RDV sur e-hors-classe.snuipp.fr

Classe exceptionnelle

Pas de date ... La DSDEN attend confirmation du fait que les collègues au 6ème échelon HC seront bien inclus.es dans le vivier accès par ancienneté (victoire syndicale!).

TEMPS PARTIELS ET DISPONIBILITÉS BIENTÔT LIMITÉS!

Cette année, le DASEN acceptera toutes les demandes de temps-partiel (à voir pour les 80 % et les annualisés) et de disponibilités.

En revanche, il indique qu'il ne prendra plus aucune demande de dispo après le 3 juin. Mais surtout, il explique que dès l'an prochain des restrictions seront mises en place! Une réunion avec les syndicats aura lieu pour décider de critères de priorité. La SNUipp-FSU 54 a dénoncé cette future restriction des droits des personnels, en indiquant qu'elle léserait principalement les femmes et que les solutions doivent être cherchées ailleurs...avec du recrutement par exemple?

MOUVEMENT

2ème mouvement hors CAPD que d'énergie déployée! Présent pendant les vacances de printemps, le SNUipp-FSU 54 a répondu à toutes vos sollicitations d'aide et organisé des visio. Il a suivi toutes les fiches de contrôle déposées sur le dossier e-mouvement. Faisant cela, nous allégeons fortement le travail des services, obligés de travailler seuls... Selon leurs retours, 25 barèmes ont dû être modifiés lors de la phase de vérification.

Calendrier des opérations :

15 juin : résultats phase 1

18 juin : date limite de retour de la fiche de vœux manuelle et date limite de demande de révision de l'affectation pour situation exceptionnelle

30 juin et 1^{er} juillet : 1ère phase manuelle 25 et 26 août : 2ème phase manuelle 3 septembre : 3ème phase manuelle

Résultats phase 1 :

Vous allez recevoir votre résultat et en cas de non mutation, seront indiqués la raison de non obtention (poste non libéré au mouvement, ou priorité/barème insuffisant), ainsi que le rang de classement du vœu par rapport au nombre de demandes. Difficile de déceler les erreurs...

Après les résultats :

Si vous n'êtes pas titulaire du poste, vous participez aux phases manuelles et éventuellement aux appels à candidatures.

A partir du 15 juin, vous disposez de deux mois pour déposer un recours gracieux et être représenté·e par le SNUipp-FSU 54 pour vous défendre, si vous n'avez pas eu de poste ou si vous avez eu un autre vœu que le 1er, ou si vous êtes nommé·e hors vœux. C'est ce qui remplace la CAPD, n'hésitez pas à vous lancer avec notre aide!

Enfin, pour retrouver un minimum de transparence, merci de remplir dès les résultats notre consultation en ligne. Cela permettra peut-être de voir de erreurs, d'argumenter les recours, mais aussi de reconstituer un mouvement anonymé pour l'an prochain. On compte sur vous ! Enquête :

consultation.snuipp.fr/resultats-mouvement/54

CONGÉS FORMATION

La dotation budgétaire était en légère hausse pour 2021 mais n'a pas été consommée pour moitié seulement! Il ne faut donc pas hésiter à déposer une demande!

14 demandes ont été déposées cette année : 4 pour un master 2, 1 pour prolongation, 1 pour un master 1, 2 pour préparation de concours, 6 pour d'autres projets.

2 demandes ont été refusées au motif du caractère non prioritaire de la formation « le suivi de la formation est réalisable en complément de l'activité professionnelle (thème : graphothérapie). » Une demande a été annulée.

Si malheureusement, cela est désormais traité hors CAPD, sans vérification ni échange possible donc, les collègues concerné.es par le refus peuvent saisir une CAPD et être représenté.s par le SNUipp-FSU 54.

La formation est un droit, il faut s'en saisir!

ACTIONS

LE SNUIPP-FSU DANS L'ACTION!

Le SNUipp-FSU, syndicat de transformation sociale, est le seul dans le paysage à être actif à la fois sur les plans revendicatifs (les actions) et carrière (défense collective et individuelle dans et hors instances). Malgré les restrictions sanitaires, cette année scolaire encore votre syndicat, à l'écoute des revendications portées par le terrain et les syndiqué·es réuni·es en conseil, a été à l'initiative ou partie prenante de nombreuses actions nationales et locales.

Des manifestations pour rassembler la population et • Demande d'audience au rectorat concernant les EFS, la faire entendre d'autres voix dans les médias :

Syndicat de transformation sociale, unitaire et non corporatiste:

- manifestations interprofessionnelles pour une autre politique en France les 17 septembre et 4 février
- Manifestations pour nos droits et libertés : contre la loi Sécurité globale, en soutient aux sans-papier, pour les droits des femmes et contre l'extrême droite.

Syndicat actif pour défendre l'Ecole et tous ses personnels :

- Grève sur les conditions sanitaires et la rentrée de novembre le 10 novembre
- Grande grève dans l'Education pour demander un plan d'urgence le 26 janvier
- Première grève des AESH le 3 juin avec audience au rectorat et action confinée le 8 avril

Des actions ciblées pour peser auprès du Ministère, du rectorat ou de la DSDEN:

- Pour les RASED : enquête et carte pétition nationales
- Pour les enseignant es référent es et l'ASH : audience **DSDEN**
- Pour améliorer le mouvement : enquête et audience **DSDEN**
- Pour améliorer la gestion du remplacement : enquête et demande d'audience DSDEN (voir p.5).
- Carte scolaire : boycott du Comité Technique

Académique, votes contre les décisions en instances 54, accompagnement des collectifs dans l'action, demandes insistantes d'ajustements en juin (voir p.6)

- EFS réquisitionné·es : pétition et demande d'audience au rectorat
- Audience auprès du directeur d'INSPE sur la future formation initiale
- carte scolaire, les irrégularités dans les avis RDV carrière, les congés formations...
- Nombreuses et continues interventions auprès du Ministère, dans les instances avec de nombreuses questions et amendements, par des courriers officiels, des audiences...Des avancées souvent invisibles importantes sont obtenues!
- Omniprésence offensive et efficace dans les CHS départementaux, académiques et ministériels, notamment sur les conditions sanitaires COVID.
- Idem dans les CAP et les CT (carrière et carte scolaire). Dans le 54, l'expertise et la présence efficace du SNUipp-FSU sont sans comparaison.

Et au quotidien...

- Des réponses et conseils par mail et téléphone (même en vacances et les weekends souvent!)
- Des collègues accompagné es lors de convocation
- Des recours suivis efficacement (RDV carrières, mouvement, permut)
- Des tournées d'école à votre rencontre
- Des RIS et des stages pour vous écouter, vous informer et débattre

Les militant·es ne compte pas leur temps et leur énergie pour l'Ecole, mais pour peser il faut être nombreux·ses et mobilisé·es!

Isabelle Nicolas

GRÈVE DES AESH : UNE PREMIÈRE NÉCESSAIRE !

Le 3 juin ; nous étions une cinquantaine devant le rectorat de réponse, l'administration devant vérifier les textes que nous l'académie Nancy-Metz pour dénoncer les conditions salariales, le manque de reconnaissance statutaire au sein de l'Éducation Nationale et les conditions de travail dégradées des AESH avec la mise en place des PIAL.

A 15h, une délégation intersyndicale était reçue en audience par la directrice du cabinet du recteur et IEN ASH du rectorat.

Une exposition de nos griefs sur les PIAL a été faite, nos revendications ont été exprimées et de nombreuses questions ont été posées. Hélas, pour beaucoup sans citions et dont ils n'avaient pas connaissance.

Sophie Ottinger



MÉTIER

LE NOUVEAU CAFIPEMF

Contre toute attente, le ministère a initié cette année une modification du CAFIPEMF (diplôme pour devenir maître formateur-trice).

Le SNUipp-FSU est intervenu à chaque étape de la concertation relative aux nouveaux textes, mais l'esprit général de ceux -ci demeure, marqué par un recentrage sur les apprentissages dits « fondamentaux », un éloignement du rapport à la recherche et un glissement de la fonction autour de l'acte de formation individuel, au détriment des dynamiques collectives dont les équipes ont pourtant besoin.

Les grandes lignes du nouveau CAFIPEMF :

- Le passage du CAFIPEMF s'effectuera sur 1 an au lieu de 2
- 5 semaines de formation (transformables en crédits ECTS) seront mises en œuvre, avant la première épreuve. Dans cette formation, 2 à 3 semaines se feront en observation et en pratique accompagnée auprès d'un.e CPC ou d'un.e PEMF. Il s'agit d'une avancée au vu de ce qui se fait actuellement dans les départements.
- La visite dans la classe de l'enseignant.e qui passe le CAFIPEMF est rétablie. Il/elle devra présenter une séance de mathématiques ou de français.
- L'obtention du CAFIPEMF sera déterminée par 2 épreuves.

La première épreuve se compose de deux séquences :

- 1 : observation par le jury d'un temps d'enseignement assuré par le candidat pendant une durée de soixante minutes :
- 2 : entretien immédiatement consécutif à la séquence 1 entre le candidat et le jury pendant une durée de soixante minutes.

La seconde épreuve se déroule dans le délai d'un mois après la première épreuve.

Elle se compose de quatre séquences :

- 1 : observation en classe d'un instituteur ou d'un professeur des écoles stagiaire ou titulaire par le candidat, en présence du jury, pendant une durée de soixante minutes ;

- 2 : analyse immédiatement consécutive de la séquence 1 par le candidat avec l'instituteur ou le professeur des écoles, en présence du jury, pendant une durée de trente minutes ;
- 3 : production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séguence 1 ;
- 4 : entretien du candidat avec le jury pendant une durée de soixante minutes, au cours duquel il est amené à expliciter ses intentions mises en œuvre dans la séquence 2 et à présenter l'écrit professionnel produit en séquence 3, avec appréciation des connaissances pédagogiques et didactiques du candidat.
- L'enseignant.e est noté.e sur 20 points lors de chaque épreuve, sur la base d'une grille d'évaluation.
- Le mémoire est abandonné. Cet abandon signe un éloignement du rapport à la recherche.
- Les épreuves sont centrées sur les compétences suivantes : français/activités langagières et mathématiques/ construction du nombre.
- Les candidat·e·s ne pourront se spécialiser qu'au bout de trois ans (il s'agira d'une épreuve supplémentaire optionnelle).
- L'épreuve à partir d'une séance collective de formation est abandonnée (sauf pour les "faisant fonction de CPC" et directeurs/trices déchargé·e·s complètement).

Le SNUipp-FSU est intervenu sur l'ensemble de ces points. Ces interventions ont permis des évolutions significatives du texte par rapport à la version initiale :

- Alors que, dans un premier temps, l'inscription au CAFIPEMF était soumise à la rédaction d'un bulletin de visite par l'IEN inclus dans le dossier d'inscription, seule une attestation de visite est maintenant requise et rien n'entrave l'accès à la formation pour préparer le CAFIPEMF.
- Dans la première mouture du texte, le jury validant la certification n'était composé que de deux personnes : un-e IEN et un-e enseignant-e INSPE. Notre intervention en séance a permis d'ajouter une troisième personne, un pair titulaire du CAFIPEMF.
- L'usage du numérique dans les épreuves, dans un premier temps imposé sans discernement, a été borné par une écriture tenant compte du contexte d'exercice du-de la candidat·e, de la possibilité matérielle de son usage ainsi que de sa pertinence.

Mais l'esprit général de cette réforme demeure, marqué par des options alarmantes :

• Un centrage sur les apprentissages dits « fondamentaux », ce qui est cohérent avec le reste de la politique ministérielle, mais pas avec l'objectif de démocratisation de la réussite

scolaire, qui passe par les disciplines culturelles et émancipatrices.

- Un éloignement du rapport à la recherche, manifesté par l'abandon du mémoire. L'abandon de cet axe parait être en totale contradiction avec ce qui va être très prochainement demandé aux Enseignant.e.s Maitre.sse·e·s-formateurs/ trices (EMF). Ils et elles devront en effet assurer, dès la rentrée prochaine, environ 30 % de la formation initiale et devront donc problématiser les contenus d'apprentissages et gestes professionnels. Ils et elles s'adresseront à des étudiant.es qui seront amené.es à écrire des dossiers et rendre un mémoire. Il est étrange, au moment même où l'on accroît les interventions des EMF en Master, de retirer cette épreuve qui permettait une plus grande réflexivité des EMF sur le positionnement et la posture d'un·e formateur/trice.
- Un possible glissement de la fonction des certifié·e du CAFIPEMF, manifesté par la volonté d'uniformisation des épreuves autour de l'acte de formation individuel.

Nous pouvons facilement entrevoir la direction que ce ministère veut faire prendre à la formation : un outil de management des PE, à l'ère de la destruction du paritarisme.

Mélodie Lambert



LA VAE POUR ACCÉDER AU CAPPEI!

La circulaire n°12-2-2021 d'application du CAPPEI est sortie en février avec les nouvelles dispositions issues des textes du décret n°2017-169 modifié et des deux arrêtés du 10 février 2017 modifiés.

Une disposition importante est notamment l'introduction de l'obtention du CAPPEI par la Validation des acquis de l'Experience Professionnnelle (VAEP).

Les enseignant.es intéressé.es par cette validation doivent justifier de cinq ans d'exercices en tant qu'enseignant dont trois ans à temps complet dans le domaine de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Trois étapes à passer :

Livret 1 : Les collègues devront déposer leur candidature par le biais d'un dossier de recevabilité (livret 1) avant les vacances d'automne auprès du recteur de l'académie. Ce livret devra rendre compte des motivations et de l'expérience professionnelle. Une commission validera ensuite la recevabilité de la candidature.

Livret 2 : Si la candidature est jugée recevable, le candidat devra renseigner le livret 2 qui mettra en valeur des connaissances, des aptitudes et des compétences qui ont été développées au fil de l'expérience.

La circulaire précise que sur demande un accompagnement à la préparation du dossier et à l'entretien pourra être proposé par la circonscription ASH: (suivi conseiller pédagogique, tuteur).

Entretien avec un Jury:

L'entretien avec le jury (3 personnes) est mené à partir du livret 2:15 minutes de présentation et un entretien de 45 minutes.

Les collègues détenteurs-trices de la certification CAPPEI pourront bénéficier comme les autres des 100 h de formation en stage MIN (Module de formation d'Initiative Nationale).

Pour le SNUipp-FSU, ces décrets portent le risque d'une diminution des départs en formation, voire d'une suppression des formations et ouvriraient ainsi la voie à une dévalorisation de la formation. Le SNUipp-FSU a très clairement exprimé le risque de voir l'accès au CAPPEI via la VAE devenir la voie principale de certification.

Si le SNUipp-FSU a permis par ses interventions sur cette circulaire de faire inscrire les notions de prévention, d'adaptation et d'éviter les seules missions d'inclusion ou de personnels ressources de l'école inclusive, il n'en reste pas moins que cette nouvelle forme d'obtention du CAPPEI risque de peser très fortement sur la qualité du métier d'enseignant e spécialisé e.

Le SNUipp-FSU maintiendra dans toutes les instances locales et nationales la nécessité de développer la formation spécialisée si utile aux élèves les plus fragiles du système éducatif. Parce que l'introduction de la VAE peut conduire : à terme à ne plus faire partir les collègues en formation, et de modifier le cœur de nos métiers porte le risque d'enseignant-es spécialisés en détruisant notamment l'aspect recherche de nos formations.

Sylvaine Sakala









FORMATION CONTINUE SPÉCIALISÉE VIA LES STAGES MIN

Tout à fait inacceptable !!!

2021/2022 est arrivée vendredi 11 juin sur les boites heures sur 400 heures. professionnelles des collègues.

juin dernier délai à l'IEN.

Inacceptable car étudier un projet de 78 pages avec un grand nombre de modules proposés demande forcément

plus de 3 jours de réflexion!!

Une information concernant la possibilité d'obtenir un stage Inacceptable enfin, car ces modules font partie intégrante de MIN (Modules d'Initiative Nationale) pour l'année scolaire la formation CAPPEI et en représentent un quart : 100

Le SNUipp-FSU54 ne manquera pas d'en faire la remarque Inacceptable car les demandes doivent parvenir le lundi 14 à la DSDEN et demandera que l'an prochain un délai raisonnable soit octroyé pour candidater.

Sylvaine Sakala

FORMATION

RÉFORME FORMATION INITIALE **DANS LE 54**

Cela fait quelques mois maintenant que se dessine progressivement la nouvelle formation pour les enseignant.es. Suite aux diverses audiences et questions posées lors des instances, voici un résumé de ce à quoi va ressembler la nouvelle formation des enseignant es pour notre département (et ça fait peur....)

Cette réforme, sous ses airs novateurs, va impacter l'ensemble de la profession.

Elle n'est qu'un pas de plus vers une transformation profonde de notre métier...

FORMATION DÈS LA RENTRÉE 2021

	L1	L2	L3	M1	M2	M2+1	M2+2
Ancienne Formation	Ét	tudia	nt-e	Étudiant- e en Master MEEF ou autre	PE Fonctionnaire Stagiaire (EFS) ½ temps classe et ½ temps INSPE	T1 Temps plein en classe	T2 Temps plein en classe
	É	tudia	nt-e	Étudiant-e auti	EFS ½ temps classe et ½ temps INSPE	T1 Temps plein en classe	
Nouvelle Formation		SO AED (Pas e	udiant-e us contrat »prépro » - 8h/sem encore dans le 54)	- Étudiant-e MEEF C EPR (seulement en M2 po 1/3 temps – rem - Étudiant-e EPA	EFS Temps plein		
			aratoire Au coles - PPPE	stages			
Projet SNUipp- FSU	(sou profe	s statut sseur, r contrep trava	é-recruté-e d'élève émunéré, partie de il)	PE Fonctionnair Stages progressifs (ob- responsabilité) d'1/3 to	T1 ½ temps en classe	T2 Formation continuée	

Parmi les grandes nouveautés, le concours ne se passera plus en fin de M1 mais en fin de M2. Le ministère entend par là permettre aux étudiant.es de bénéficier d'une formation complète afin de pouvoir garantir la réussite au concours. Curieux lorsqu'on remarque plusieurs étudiant.es seront en responsabilité sur des missions de remplacement...

De notre côté, nous nous inquiétons de cette titularisation tardive, non progressive et peu accompagnée qui laisse pensif quant à l'attractivité du métier et la précarité des étudiant.es...

On ne détaille pas ici le contenu même de la formation ni le nouveau concours. Le ministère revendique (comme on l'observe d'autres niveaux) resserrement sur les fondamentaux ainsi que la sollicitation plus importante des EMF afin de dispenser des cours à l'INSPE. De plus, cette individualisation des parcours à de quoi inquiéter...

Cette année sera une transition puisque nous retrouverons papier, de quoi séduire pour des étudiant.es en souffrance. dernier ères) EFS ancienne version et les nouveaux et d'informations à ce sujet. nouvelles M2 contractuel.les ou M2 en observation.

Titularisation

Dans le 54 pour l'année 2021/2022, ce sont 36 M2 (EPR) qui seront contractuel.les dès la rentrée avec un salaire de 865 euros brut par mois. Notons qu'ils.elles seront à priori titularisation. Ils et elles seront présent.es dans les écoles 1 en plein mouvement dans le 54!

Ces étudiant.es seront donc en responsabilité totale, et INSPE. Le rectorat promet pour cela une prime de 600 euros aux tuteurs et tutrices ainsi qu'un accompagnement. Nous continuons de dénoncer fortement cette réforme et de de ces contractuel.les.

Ces étudiant.es sont en cours de recrutement, la DSDEN a reçu de nombreuses demandes car ce statut a, sur le

à la fois lauréat.es du CRPE 2021 qui seront (les Malheureusement, ils et elles ne disposent que de très peu

Pour les autres M2 (EPA), ils auront des stages d'observation de plusieurs semaines durant l'année (Les MAT seront surement mis.es à contribution) et ne seront pas rémunéré.es.

exclu.es de la prime d'entrée en activité après leur Cette réforme soit disant plus « professionnalisante » est un levier de plus pour compenser les manques de moyen dont jour par semaine puis 3 fois 1 semaine durant l'année. Pour nous souffrons. A l'heure où la hiérarchie n'a pas honte de ce faire, ce sont 12 postes de remplaçant.es bloqués au faire appel à des contractuel.les non formé.es et sous payé.es, aux rétraité.es ou bien d'envoyer les EFS en remplacement après une année plus que difficile, voilà suivi.es par des tuteurs.trices de terrain EMF, CPC ou DEA maintenant ces petites habitudes gravées dans la roche avec cette nouvelle formation.

spécifique et des documents pour les aider à dans le suivi nous battre pour une formation ambitieuse, à la hauteur de nos besoins et de nos valeurs!

Mathilde Jouffroy



Concours

LE SNUIPP-FSU 54 À VOS CÔTÉS

Sophie et Mathilde, responsables débuts de carrière sont disponibles par mail pour répondre aux questions des néos.





BULLETIN D'ADHÉSION 2021-2022

Nom :										. 1	Гél : .				••••	
(Nom de na	issan	ce):.									Mail :				••••	
Prénom : .								•••••			Adres	sse :			••••	
SITUATION	V D IV	IMIC	ГВЛТ	11/E									Г			
□ ACTIF.VE														Eta	ablis	ssement d'exercice :
			RAITE		- -)FOO		_	> 4! II	- 4 / 1 - 1 - 4						
☐ Instituteur.r				oies	_ :	PEGC					eciser:.					
□ Stagiaire		Psy-		_		NESH			Contrac		4 -: - !:-	- <i>t</i>				
☐ Maternelle ☐ REP		REP	nentair	е		Collège			ablisseı	ment s	pecialis	se				
☐ Adjoint.e	_		cteur.ri	ico *		Chargé.	o d'óc	olo	☐ Re	omplac	ant o	☐ Autr	0:			
* nombre de cla												Auti	е			
Nomination:			re défir						LCHEIC	/II			J Renouve	llomon	.4	☐ Nouvelle adhésion
Nomination.	U	A uu	e delli	IIUI		A titre p	DIOVISO	ire				L	Renouve	петтет	IL	☐ Nouvelle adriesion
	Les c	otisat	tions	syndi	cales	annu	ıelles	sont	dédu	ıctible	es des	s impôts su	r le reven	iu à ha	aute	eur de 66% .
2021				_	EC	HELO	NS NS	_		_	_					optionnel
	1	2	3	4	EC 5	HELO	NS 7	8	9	10	11		s bénéfic			optionnel
2022	1	2	3		5	6	7					prime(s bénéfic s) de fon ez et ajou	ction,	,	☐ je souhaite verser un
	1	2	3	4 123	Ι	1	1	8 142	9 153	10 163	11 178	prime(entour majorat	s) de fon ez et ajou tion à la s	ction, utez la somm	a l	_ '
2022 Instituteur	1	2 131	3		5	6	7					prime(entour majorat indic	s) de fon ez et ajou tion à la s quée dans	ction, utez la somm	a l	je souhaite verser un contribution complémer
2022 Instituteur Prof des Ecoles	1			123	5 126	6	7	142	153	163	178	prime(entourd majorat indic	s) de fon ez et ajou tion à la s quée dans tableau.	ction, utez la somm s ce	e	je souhaite verser un contribution complémer taire volontaire à la
2022 Instituteur Prof des Ecoles ou Psy EN PE ou PsyEN hors classe PE ou PsyEN	1 255	131	137	123	5 126 149 267 Ch1	6 132 158 281 Ch2	7 135 172 291 Ch3	142	153	163	178	prime(entourd majorat indic	s) de fon ez et ajou tion à la s quée dans	ction, utez la somm s ce	e	je souhaite verser un contribution complémer taire volontaire à la caisse de solidarité et de grève*
2022 Instituteur Prof des Ecoles ou Psy EN PE ou PsyEN hors classe PE ou PsyEN classe exc		131	137 232 284	123 141 251 304	5 126 149 267 Ch1 325	6 132 158 281	7 135 172 291	142	153	163	178	prime(entourd majorat indic	s) de fon ez et ajou tion à la s quée dans tableau.	ction, utez la somm s ce	e e	je souhaite verser un contribution complémer taire volontaire à la caisse de solidarité et
2022 Instituteur Prof des Ecoles ou Psy EN PE ou PsyEN hors classe PE ou PsyEN		131	137	123 141 251	5 126 149 267 Ch1	6 132 158 281 Ch2	7 135 172 291 Ch3	142	153	163	178	prime(entour majorat indig MAJORAT REP / F	s) de fon ez et ajou tion à la s quée dans tableau. FIONS pour REP +	ction, utez la somm s ce	e e	je souhaite verser un contribution complémentaire volontaire à la caisse de solidarité et de grève* du SNUipp-FSU 54, d'u montant de :
2022 Instituteur Prof des Ecoles ou Psy EN PE ou PsyEN hors classe PE ou PsyEN classe exc PEGC classe		131 210 269	137 232 284	123 141 251 304 254	5 126 149 267 Ch1 325 267	132 158 281 Ch2 338	7 135 172 291 Ch3 355	142 184	153 196	163 210 spo/col	178 232	prime(entour majorat indic MAJORAT REP / F	s) de fon ez et ajou tion à la s quée dans tableau. FIONS pour REP +	ction, utez la sommes ce primes + 10 + 5 f	e e	je souhaite verser un contribution complémentaire volontaire à la caisse de solidarité et de grève* du SNUipp-FSU 54, d'u montant de :
2022 Instituteur Prof des Ecoles ou Psy EN PE ou PsyEN hors classe PE ou PsyEN classe exc PEGC classe exc		131 210 269	137 232 284 238	123 141 251 304 254	5 126 149 267 Ch1 325 267	132 158 281 Ch2 338	7 135 172 291 Ch3 355	142 184	153 196	163	178 232	prime(entour majorat indig MAJORAT REP / F	s) de fon ez et ajou tion à la s quée dans tableau. FIONS pour REP +	ction, utez la sommes ce primes + 10 + 5 f	e e	je souhaite verser un contribution complémentaire volontaire à la caisse de solidarité et de grève* du SNUipp-FSU 54, d'u montant de :
2022 Instituteur Prof des Ecoles ou Psy EN PE ou PsyEN hors classe PE ou PsyEN classe exc PEGC classe exc EFS: 89 €	255	131 210 269	137 232 284 238	123 141 251 304 254	5 126 149 267 Ch1 325 267 R (924	6 132 158 281 Ch2 338 etraité: € si <150	7 135 172 291 Ch3 355 s: 123 0€ mens	142 184 €	153 196 Dis	163 210 spo/corental:	178 232 232 ngé 89 €	prime(entour majorat indic MAJORAT REP / If Toutes autr de fon Ex: ASH, EM d'école, etc.	s) de fon ez et ajou tion à la s quée dans tableau. FIONS pour REP + res primes ction	ction, utez la sommes ce primes + 10 + 5 f	8 € €	je souhaite verser un contribution complémentaire volontaire à la caisse de solidarité et de grève* du SNUipp-FSU 54, d'u montant de :
2022 Instituteur Prof des Ecoles ou Psy EN PE ou PsyEN hors classe PE ou PsyEN classe exc PEGC classe exc EFS: 89 €	255	131 210 269	137 232 284 238	123 141 251 304 254	5 126 149 267 Ch1 325 267 R (92 €	6 132 158 281 Ch2 338 etraités	7 135 172 291 Ch3 355 s: 123 0€ mens	142 184 € uels)	153 196 Dispard	163 210 spo/coleental:	178 232 232 ngé 89 €	prime(entour majorat indic MAJORAT REP / F Toutes autr de fon Ex: ASH, EM d'école, etc.	s) de fon ez et ajou tion à la s quée dans tableau. FIONS pour REP + res primes action	ction, utez la sommes ce primes + 10 + 5 f	8 € €	je souhaite verser un contribution complémer taire volontaire à la caisse de solidarité et de grève* du SNUipp-FSU 54, d'u montant de : € ce montant, choisi librement, SNUipp 54-FSU
Prof des Ecoles ou Psy EN PE ou PsyEN hors classe PE ou PsyEN classe exc PEGC classe exc EFS: 89 € Montant descriptions	255 e ma	131 210 269 AESH	137 232 284 238 1: 25 €	123 141 251 304 254	5 126 149 267 Ch1 325 267 R (92 €	6 132 158 281 Ch2 338 etraités	7 135 172 291 Ch3 355 s: 123 0€ mens	142 184 € uels)	153 196 Dispard	163 210 spo/conental:	178 232 ngé 89 € cotisat:	prime(entour majorat indic MAJORAT REP / F Toutes autr de fon Ex: ASH, EM d'école, etc.	s) de fon ez et ajou tion à la s quée dans tableau. FIONS pour REP + res primes action (F, CPC, direct ata)	ction, utez la sommes ce primes + 10 + 5 f	8 € €	je souhaite verser un contribution complémer taire volontaire à la caisse de solidarité et de grève* du SNUipp-FSU 54, d'u montant de : € ce montant, choisi librement, sNUipp 54-FSU 51 rue de Metz
2022 Instituteur Prof des Ecoles ou Psy EN PE ou PsyEN hors classe PE ou PsyEN classe exc PEGC classe exc EFS: 89 € Montant description of the profile par: □ préléven	255 e ma	131 210 269 AESH	137 232 284 238 1: 25 €	123 141 251 304 254 Pr	5 126 149 267 Ch1 325 267 R (92 6	132 158 281 Ch2 338 etraités si <150 . euro	7 135 172 291 Ch3 355 s: 123 0€ mens	142 184 € uels)	153 196 Dispard	163 210 spo/conental:	178 232 ngé 89 € cotisat:	prime(entour majorat indic MAJORAT REP / F Toutes autr de fon Ex: ASH, EM d'école, etc.	s) de fon ez et ajou tion à la s quée dans tableau. FIONS pour REP + res primes action (F, CPC, direct ata)	ction, utez la sommes ce primes + 10 + 5 f	B <u>u</u>	je souhaite verser un contribution complémer taire volontaire à la caisse de solidarité et de grève* du SNUipp-FSU 54, d'u montant de : € ce montant, choisi librement, SNUipp 54-FSU 51 rue de Metz 54000 NANCY
Prof des Ecoles ou Psy EN PE ou PsyEN hors classe PE ou PsyEN classe exc PEGC classe exc EFS: 89 € Montant descriptions	255 e ma	131 210 269 AESH	137 232 284 238 1: 25 €	123 141 251 304 254 Pr	5 126 149 267 Ch1 325 267 R (92 6	132 158 281 Ch2 338 etraités si <150 . euro	7 135 172 291 Ch3 355 s: 123 0€ mens	142 184 € uels)	153 196 Dispard	163 210 spo/conental:	178 232 ngé 89 € cotisat:	prime(entour majorat indic MAJORAT REP / F Toutes autr de fon Ex: ASH, EM d'école, etc.	s) de fon ez et ajou tion à la s quée dans tableau. FIONS pour REP + res primes action (F, CPC, direct ata)	ction, utez la sommes ce primes + 10 + 5 f	B <u>u</u>	je souhaite verser un contribution complémer taire volontaire à la caisse de solidarité et de grève* du SNUipp-FSU 54, d'u montant de : € ce montant, choisi librement, sNUipp 54-FSU 51 rue de Metz
2022 Instituteur Prof des Ecoles ou Psy EN PE ou PsyEN hors classe PE ou PsyEN classe exc PEGC classe exc EFS: 89 € Montant description of the profile par: □ préléven	e ma	131 210 269 AESH	137 232 284 238 1: 25 €	123 141 251 304 254 Pr	5 126 149 267 Ch1 325 267 R (92 6	132 158 281 Ch2 338 etraités si <150 . euro	7 135 172 291 Ch3 355 s: 123 0€ mens	142 184 € uels)	153 196 Dispard	163 210 spo/conental:	178 232 ngé 89 € cotisat:	prime(entour majorat indic MAJORAT REP / F Toutes autr de fon Ex: ASH, EM d'école, etc.	s) de fon ez et ajou tion à la s quée dans tableau. FIONS pour REP + res primes action (F, CPC, direct ata)	ction, utez la sommes ce primes + 10 + 5 f	B <u>u</u>	je souhaite verser un contribution complémer taire volontaire à la caisse de solidarité et de grève* du SNUipp-FSU 54, d'u montant de : € ce montant, choisi librement, SNUipp 54-FSU 51 rue de Metz 54000 NANCY

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs ou retraités,
- au développement du service public d'éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, pluraliste, unitaire et démocratique.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations personnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il aura accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1978. Cette autorisation est révocable par le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 54-FSU.

Date: Signature :